

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [garneaus-cssrdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d4b37a1f227421801d2661c0>

Date d'obtention : 2025-10-14 16:11:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je rencontre une personne à la fois en utilisant toujours la trousse sexto que la personne soit témoin, producteur ou receveur des photos. J'informe ensuite le service de police qui fera une intervention selon si l'acte était impulsif ou malveillant.

1. Parler à l'auteur du signalement

et à la jeune victime (→ Assurer un climat de confiance auprès de l'auteur du signalement et de la jeune victime, en leur offrant un soutien constant et en favorisant leur sentiment de participation à la résolution du problème.)

2. Évaluer l'incident (→ Évaluer l'incident en posant des questions de façon bienveillante et sans jugement. Compléter la grille d'évaluation afin d'identifier l'origine, la nature, les intentions et la portée de l'événement.)

3. Vérifier l'information

Demander à la jeune victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident.

Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident.

Parler aux autres jeunes impliqués seul à seul. Faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.

→ Si l'incident semble criminel ou malveillant, contactez la police sans poursuivre l'évaluation avec l'instigateur et confisquez tout appareil contenant possiblement du contenu inapproprié (pornographie juvénile).

→ Rencontrer le jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits, tout en assurant la confidentialité et la protection des élèves ayant fourni des informations. Ses explications permettront de mieux comprendre les motivations derrière son geste.

Grâce aux renseignements recueillis lors des étapes précédentes, l'école sera en mesure de déterminer si l'incident découle d'une réaction impulsive ou d'une intention malveillante.

Procédure à suivre en cas d'acte impulsif

Lors de la rencontre avec la jeune victime :

Favoriser une attitude bienveillante et positive envers elle-même.

L'aider à distinguer l'erreur de jugement qu'elle a commise de sa valeur personnelle.

Souligner l'importance de s'entourer d'amis de confiance capables de lui offrir du soutien.

Aller au-delà de la simple collecte d'informations : évaluer le niveau de risque et déterminer les meilleures façons de l'accompagner.

Rencontres individuelles :

Rencontrer rapidement la victime, l'auteur du signalement et les autres jeunes impliqués.

Compléter la grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions, portée) à chaque entrevue.

Se référer aux politiques de l'établissement pour vérifier s'il y a eu infraction aux règles et consulter les dispositions pertinentes du Code criminel au besoin.

Mesures spécifiques :

Si l'incident implique l'usage, la possession ou la diffusion d'images à caractère sexuel (pornographie juvénile), confisquer temporairement les appareils concernés pour stopper la diffusion.

Les appareils doivent être éteints par les élèves eux-mêmes, sans exiger les mots de passe.

Ils doivent ensuite être placés dans des sacs ou enveloppes scellés en présence des jeunes.

Suivi avec les autorités :

Une fois l'intervention terminée, communiquer rapidement avec le policier éducateur ou un agent désigné du service de police.

Si, à tout moment, des informations suggèrent une intention malveillante, aviser immédiatement la police, qui prendra le relais de l'intervention.

Communication avec les parents :

Informez dans les plus brefs délais les parents de la victime, du jeune instigateur et des autres élèves

impliqués.

Expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches prévues.

Signalement et suivi interne :

Vérifier qu'un signalement à la DPJ a bien été effectué.

Si aucune infraction criminelle n'est constatée, gérer la situation selon les politiques de l'établissement et veiller à la sécurité physique et psychologique de tous les jeunes concernés.

Rester attentif à tout nouvel élément pouvant exiger une réévaluation ou une intervention supplémentaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les adolescents sont naïf et souvent inconscient des impacts que cette situation peut avoir sur eux. Ce que je retiens des trois mises en situation est que l'importance de la communication et du soutien est essentiel. D'écouter les jeunes sans jugement, de les rassurer et de leur offrir un accompagnement approprié lorsqu'ils se retrouvent impliqués dans des situations de sexto.

La distinction entre erreur impulsive et acte malveillant : Certaines situations résultent d'un geste impulsif ou d'un manque de réflexion, tandis que d'autres peuvent être intentionnellement malveillantes. Il est crucial de pouvoir identifier cette différence pour intervenir de manière adaptée.

La nécessité de respecter les règles et la sécurité : Les incidents liés au sexto peuvent avoir des conséquences légales et psychologiques. Il faut donc protéger les victimes, signaler les situations criminelles (police, DPJ) et suivre les politiques de l'établissement.

En résumé, ces mises en situation m'ont montré qu'il faut combiner écoute, prévention, accompagnement et respect des règles pour gérer efficacement les incidents de sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je me sens à l'aise avec toutes les étapes de la trousse, mais je dirais que parfois la confiscation du cellulaire peut être plus délicat pour l'adolescent et pour nous sachant que c'est souvent leurs seul moyens de communication et qu'il y a résistance. Pour certain il y a également des enjeux de dépendance au appareil ce qui accentue le sentiments de détresse quand nous le confisquons. Sans parler des réaction de parents qui se sentent souvent démunis également car leurs enfants n'ont plus de moyen de communication.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

